

## Statistiques sur les personnes bénéficiant d'une mesure de protection (2021-2022)

Tableau 1 : Personnes adultes bénéficiant d'une mesure de protection publique selon le type de mesure

Mesures de protection	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2022	Variation
Curatelle	5 795	5 686	-1,9 %
Tutelle	7 133	7 277	2,0 %
Autres <sup>1</sup>	77	77	0,0 %
<b>Total</b>	<b>13 005</b>	<b>13 040</b>	<b>0,3 %</b>

Tableau 2 : Personnes mineures bénéficiant d'une mesure de protection publique selon le type de mesure

Mesures de protection	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2022	Variation
Tutelle dative <sup>2</sup>	93	93	0,0 %
Autres <sup>3</sup>	10	11	10,0 %
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>104</b>	<b>1,0 %</b>

---

<sup>1</sup> Le regroupement « Autres » comprend notamment les mesures d'administration provisoire (une mesure qui vise à répondre à un besoin urgent de protection d'une personne présumée inapte) et les tutelles à l'absent (qui visent la protection des biens d'une personne absente qui n'a pas désigné un administrateur ou si ce dernier n'est pas connu, refuse ou néglige d'agir, ou en est empêché) ainsi que certaines autres mesures d'administration des biens.

<sup>2</sup> Tutelle assumée par des personnes autres que le père ou la mère du mineur.

<sup>3</sup> Le groupe « Autres » comprend notamment les mesures d'administration provisoire (une mesure qui vise à répondre à un besoin urgent de protection d'une personne présumée inapte) et les tutelles à l'absent (qui visent la protection des biens d'une personne absente qui n'a pas désigné un administrateur ou si ce dernier n'est pas connu, refuse ou néglige d'agir, ou en est empêché) ainsi que certaines autres mesures d'administration des biens.

Tableau 3 : Personnes adultes bénéficiant d’une mesure de protection privée sous la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sous surveillance	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2022	Variation
Curatelle	6 211	6 376	2,7 %
Tutelle	2 872	2 950	2,7 %
Autres <sup>4</sup>	124	119	-4,0 %
<b>Total</b>	<b>9 207</b>	<b>9 445</b>	<b>2,6 %</b>

<sup>4</sup> Le groupe « Autres » comprend notamment les mesures d’administration provisoire (une mesure qui vise à répondre à un besoin urgent de protection d’une personne présumée inapte) et les tutelles à l’absent (qui visent la protection des biens d’une personne absente qui n’a pas désigné un administrateur ou si ce dernier n’est pas connu, refuse ou néglige d’agir, ou en est empêché) ainsi que certaines autres mesures d’administration des biens.

Tableau 4 : Personnes mineures bénéficiant d'une mesure de protection privée sous la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sous surveillance	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2022	Variation
Tutelle légale	2 618	2 677	2,3 %
Tutelle dative <sup>5</sup>	1 400	1 373	-1,9 %
Autres <sup>6</sup>	46	57	23,9 %
<b>Total</b>	<b>4 064</b>	<b>4 107</b>	<b>1,1 %</b>

Tableau 5 : Personnes adultes bénéficiant d'une mesure de protection privée sans la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sans surveillance	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2022	Variation
Conseiller au majeur	203	202	-0,5 %
Mandats homologués <sup>7</sup>	11 398	12 101	6,2 %
<b>Total</b>	<b>11 601</b>	<b>12 303</b>	<b>6,1 %</b>

<sup>5</sup> Tutelle assumée par des personnes autres que le père ou la mère du mineur.

<sup>6</sup> Le groupe « Autres » comprend notamment les mesures d'administration provisoire (une mesure qui vise à répondre à un besoin urgent de protection d'une personne présumée inapte) et les tutelles à l'absent (qui visent la protection des biens d'une personne absente qui n'a pas désigné un administrateur ou si ce dernier n'est pas connu, refuse ou néglige d'agir, ou en est empêché) ainsi que certaines autres mesures d'administration des biens.

<sup>7</sup> Les mandataires n'ont pas l'obligation d'informer le Curateur public du décès du mandant. Le Curateur public procède à une épuration trimestrielle du registre, par échange de fichiers avec la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Tableau 6 : Personnes mineures qui détiennent, selon les déclarations reçues par le Curateur public, des biens d'une valeur de moins de 25 000 \$ et dont la mesure de protection privée est sans surveillance

Mesures privées de protection sans surveillance	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2022	Variation
Tutelle légale	3 197	3 178	-0,6 %
<b>Total</b>	<b>3 197</b>	<b>3 178</b>	<b>-0,6 %</b>

Tableau 7 : Personnes bénéficiant d'une mesure de protection (publique ou privée)

Personnes bénéficiant d'une mesure de protection (publique ou privée)	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2022	Variation
<b>Total<sup>8</sup></b>	<b>40 433</b>	<b>41 391</b>	<b>2,4 %</b>

Tableau 8 : Proportion de personnes adultes, selon le sexe, bénéficiant d'une mesure de protection publique ou mixte au 31 mars 2022

Mesures publiques ou mixtes de protection	Femmes	Hommes
Curatelle	47 %	53 %
Tutelle	42 %	58 %

<sup>8</sup> Un certain nombre de personnes représentées disposent simultanément d'une mesure de protection publique et d'une mesure de protection privée : elles étaient 786 (773 adultes et 13 mineurs) dans ce cas au 31 mars 2022 et 744 (732 adultes et 12 mineurs) au 31 mars 2021. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois. Au 31 mars 2022, on comptait 3 593 (3 376 adultes et 217 mineurs) mesures en instance d'ouverture (comparativement à 3 440 (3 255 adultes et 185 mineurs) au 31 mars 2021).

Tableau 9 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, bénéficiant d'une mesure de protection publique ou mixte au 31 mars 2022

Mesures publiques ou mixtes de protection	Femmes	Hommes
Tutelle dative	54 %	46 %

Tableau 10 : Proportion de personnes adultes, selon le sexe, bénéficiant d'une mesure de protection privée avec la surveillance du Curateur public au 31 mars 2022<sup>9</sup>

Mesures privées de protection avec surveillance	Femmes	Hommes
Curatelle	50 %	50 %
Tutelle	43 %	57 %

Tableau 11 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, bénéficiant d'une mesure de protection privée avec la surveillance du Curateur public au 31 mars 2022<sup>10</sup>

Mesures privées de protection avec surveillance	Femmes	Hommes
Tutelle légale	49 %	51 %
Tutelle dative	51 %	49 %

<sup>9</sup> Les données n'étaient pas disponibles pour 1 % des dossiers de mesures de protection privées lors de l'extraction des données

<sup>10</sup> Les données n'étaient pas disponibles pour 1 % des dossiers de mesures de protection privées lors de l'extraction des données

Tableau 12 : Proportion de personnes adultes, selon le sexe, bénéficiant d'une mesure de protection privée sans la surveillance du Curateur public au 31 mars 2022<sup>11</sup>

Mesures privées de protection sans surveillance	Femmes	Hommes
Conseiller au majeur	37 %	63 %
Mandats homologués	68 %	32 %

Tableau 13 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, qui détiennent, selon les déclarations reçues par le Curateur public, des biens d'une valeur de moins de 25 000 \$ et dont la mesure de protection privée est sans surveillance au 31 mars 2022<sup>12</sup>

Mesures privées de protection sans surveillance	Femmes	Hommes
Tutelle légale	46 %	54 %

<sup>11</sup> Les données n'étaient pas disponibles pour 1 % des dossiers de mesures de protection privées lors de l'extraction des données

<sup>12</sup> Les données n'étaient pas disponibles pour 1 % des dossiers de mesures de protection privées lors de l'extraction des données

Tableau 14 : Personnes adultes et mineures bénéficiant d'une mesure de protection au 31 mars 2022

Mesures de protection	Adultes	Mineurs
Mesures publiques	13 040	104
Mesures privées avec surveillance	9 445	4 107
Mesures privées sans surveillance	202	3 178
Mandats homologués	12 101	Sans objet (S.O)
<b>Personnes bénéficiant d'une mesure de protection<sup>13</sup></b>	<b>34 015</b>	<b>7 376</b>

<sup>13</sup> 773 adultes et 13 mineurs bénéficient simultanément d'une mesure publique et d'une mesure privée. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois.

Tableau 15 : Nouvelles personnes bénéficiant d'une mesure de protection entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022

Mesures de protection	Adultes	Mineurs
Mesures publiques <sup>14</sup>	1 034	4
Mesures privées avec surveillance <sup>15</sup>	1 130	597
Mesures privées sans surveillance	0	652
Mandats homologués	3 704	S. O
<b>Nouvelles personnes avec une mesure<sup>16</sup></b>	<b>5 775</b>	<b>1 249</b>

<sup>14</sup> Cette donnée ne comprend pas les modifications du type de représentation légale. Elle ne comprend ni les 147 mesures privées transformées en mesures publiques ni les 28 mesures publiques transformées en mesures privées.

<sup>15</sup> Cette donnée ne comprend pas les modifications du type de représentation légale. Elle ne comprend ni les 147 mesures privées transformées en mesures publiques ni les 28 mesures publiques transformées en mesures privées.

<sup>16</sup> 93 adultes et 4 mineurs bénéficient simultanément d'une mesure publique et d'une mesure privée. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois.

Tableau 16 : Personnes adultes bénéficiant d’une mesure publique de protection selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2022

Régions sociosanitaires	Nombre d’adultes	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	282	2,2%
Bas-St-Laurent	462	3,5%
Chaudière-Appalaches	671	5,1%
Côte-Nord	172	1,3%
Estrie	694	5,3%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	166	1,3%
Lanaudière	650	5,0%
Laurentides	627	4,8%
Laval	348	2,7%
Mauricie-et-Centre-du-Québec	898	6,9%
Montérégie	1 628	12,5%
Montréal	3 683	28,3%
Outaouais	404	3,1%
Québec	1 776	13,6%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	502	3,8%
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James	53	0,4%
Hors Québec et autres <sup>17</sup>	24	0,2%
<b>Total</b>	<b>13 040</b>	<b>100,0%</b>

<sup>17</sup> Information non inscrite au moment de l’extraction pour 29 personnes.

Tableau 17 : Personnes adultes bénéficiant d'une mesure privée de protection avec la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2022

Régions sociosanitaires	Nombre d'adultes	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	167	1,8%
Bas-St-Laurent	334	3,5 %
Chaudière-Appalaches	513	5,4 %
Côte-Nord	127	1,3 %
Estrie	560	5,9 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	138	1,4 %
Lanaudière	631	6,7 %
Laurentides	544	5,8 %
Laval	366	3,9 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	573	6,1 %
Montréal	2 076	22,0 %
Outaouais	413	4,4 %
Québec	1 014	10,7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	312	3,3 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James	9	0,1 %
Hors Québec et autres <sup>18</sup>	35	0,4 %
<b>Total</b>	<b>9 445</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>18</sup> Information non inscrite au moment de l'extraction pour 29 personnes.

Tableau 18 : Proportion de personnes adultes au Québec selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2022

Régions sociosanitaires	Pourcentage <sup>19</sup>
Abitibi-Témiscamingue	1,7 %
Bas-St-Laurent	2,4 %
Chaudière-Appalaches	5,1 %
Côte-Nord	1,1 %
Estrie	5,8 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,1 %
Lanaudière	6,1 %
Laurentides	7,5 %
Laval	5,1 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	6,3 %
Montréal	16,7 %
Montréal	23,8 %
Outaouais	4,6 %
Québec	9,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,3 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James	0,4 %
Hors Québec et autres <sup>20</sup>	0,0 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>19</sup> Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Estimation de la population des régions administratives selon le groupe d'âge et le sexe, Québec (13 janvier 2022), estimation au 1er juillet 2021.

<sup>20</sup> Information non inscrite au moment de l'extraction pour 29 personnes.

Tableau 19 : Personnes mineures sous mesures privées de protection avec surveillance selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2022

Régions sociosanitaires	Nombre de mineurs	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	149	3,6 %
Bas-St-Laurent	118	2,9%
Chaudière-Appalaches	234	5,7 %
Côte-Nord	101	2,5 %
Estrie	219	5,3 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	69	1,7 %
Lanaudière	339	8,3 %
Laurentides	311	7,6 %
Laval	143	3,5 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	302	7,3 %
Montréal	713	17,4 %
Montréal	544	13,2 %
Outaouais	210	5,1 %
Québec	377	9,2 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	218	5,3 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James	39	0,9 %
Hors Québec et autres <sup>21</sup>	21	0,5 %
<b>Total</b>	<b>4 107</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>21</sup> Information non inscrite au moment de l'extraction pour 24 personnes.

Tableau 20 : Personnes mineures bénéficiant d’une mesure privée de protection sans la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2022

Régions sociosanitaires	Nombre de mineurs	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	72	2,3 %
Bas-St-Laurent	109	3,4 %
Chaudière-Appalaches	213	6,7 %
Côte-Nord	56	1,8 %
Estrie	148	4,7 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	30	0,9 %
Lanaudière	269	8,5 %
Laurentides	265	8,3 %
Laval	113	3,6 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	294	9,2 %
Montérégie	611	19,2 %
Montréal	435	13,7 %
Outaouais	106	3,3 %
Québec	257	8,1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	146	4,6 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James	32	1,0 %
Hors Québec et autres <sup>22</sup>	22	0,7 %
<b>Total</b>	<b>3 178</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>22</sup> Information non inscrite au moment de l’extraction pour 24 personnes.

Tableau 21 : Proportion de personnes mineures au Québec selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2022

Régions sociosanitaires	Pourcentage <sup>23</sup>
Abitibi-Témiscamingue	1,8 %
Bas-St-Laurent	2,0 %
Chaudière-Appalaches	5,1 %
Côte-Nord	1,1 %
Estrie	5,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,8 %
Lanaudière	6,8 %
Laurentides	7,7 %
Laval	5,5 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	5,8 %
Montérégie	18,1 %
Montréal	22,4 %
Outaouais	5,1 %
Québec	8,3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,0 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James	0,9 %
Hors Québec et autres <sup>24</sup>	0,0 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>23</sup> Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Estimation de la population des régions administratives selon le groupe d'âge et le sexe, Québec (13 janvier 2022), estimation au 1er juillet 2021.

<sup>24</sup> Information non inscrite au moment de l'extraction pour 24 personnes.